

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy
Le mardi 11 mars 2025
Rencontre virtuelle sur TEAMS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'École Saint-Barthélemy, tenue le mardi 11 mars 2025, à 18h30, sur Teams.

PRÉSENTS :

Marianne Jacques, parent DÉ
Sophie Froment, parent SA
Ophélie Scott, parent SA
Maxime Desjardins-Carrière parent SA/DÉ
Mélanie St-Hilaire, parent DÉ
François Aubry, parent SA
Caroline Fasano, substitut SA

Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Nathalie Côté, enseignante, SA
Isabelle Couture enseignante, DÉ
Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Leslie Lemberger, parent SA
Jessie Duvivier, SDG
Marcela Munoz, SDG

Formant quorum sous la présidence de Marianne Jacques, Présidente du CÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Amélie Pelletier-Houde – Direction
Judith Lévesque – Direction adjointe
Brigitte Laurin – Direction adjointe
Joanie Cloutier – Enseignante pavillon Sagard
Amélie St-Aubin - Orthopédagogue

OBSERVATEUR À LA SÉANCE : Aucun

MEMBRES ABSENTS :

Isabelle Janisse, enseignante SA
Selma Laroussi, parent DÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Marianne Jacques, déclare la séance ouverte. Il est 18h37.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE

Brigitte Laurin est désignée secrétaire pour la soirée.

CONTEXTE DE LA RENCONTRE

La présente rencontre extraordinaire fait suite à l'approbation des grilles horaires 2025-2026 pour les pavillons Sagard et des Érables adoptées à l'unanimité lors de la réunion du 25 février 2025.

Suite à cette décision, 2 membres ont exprimé un inconfort quant à la rapidité du processus décisionnel, indiquant qu'elles auraient souhaité disposer de plus de temps pour assimiler les informations avant de voter. Afin d'offrir un espace de discussion et de clarification, une rencontre extraordinaire a été convoquée par la présidence et la direction.

Cette rencontre vise donc à :

- Offrir un espace de discussion pour clarifier les enjeux et préoccupations.
- Permettre aux membres de poser toutes les questions restées en suspens.
- Donner à l'équipe-école l'occasion d'expliquer davantage les impacts de la nouvelle grille-matière.
- S'assurer que chacun se sente confortable et confiant avec la décision prise.

PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES GRILLES-MATIÈRES

La direction rappelle que les ajustements aux grilles-matières visent à :

- Renforcer la cohésion pédagogique entre les pavillons et faciliter la coordination des ressources et des spécialisations entre les pavillons.
- Alléger la charge scolaire des élèves en diminuant le nombre total d'heures d'enseignement hebdomadaire au pavillon Sagard qui permette un aménagement plus fluide et équilibré de leurs journées.
- Optimiser l'organisation des périodes d'éducation physique au pavillon des Érables, garantissant ainsi à tous les élèves deux périodes complètes sans contraintes logistiques.
- Assurer un meilleur arrimage des périodes et simplifier la gestion du transport scolaire au pavillon des Érables.

Modifications adoptées

Les changements apportés aux grilles-matières sont les suivants :

Au pavillon Sagard :

- Réduction du temps d'enseignement hebdomadaire de 26 heures à 25 heures.

- Modification de la durée des périodes :
 - Les périodes passent de 55 à 54 minutes, ce qui permet d'harmoniser les heures de début et de fin des cours entre les pavillons.

- Suppression de certaines périodes de langue :
 - Une période d'anglais retirée pour les élèves de 1re, 2e et 3e années.
 - La période d'espagnol supprimée pour les élèves de 4e, 5e et 6e années.

Au pavillon des Érables

- Modification de la durée des périodes :
 - Les périodes passent de 55 à 54 minutes, ce qui permet d'harmoniser les heures de début et de fin des cours entre les pavillons.

- Réorganisation des horaires d'éducation physique :
 - Les élèves auront désormais deux périodes complètes d'éducation physique, alors qu'actuellement, certaines classes n'en bénéficient qu'une semaine sur deux ou doivent se déplacer au pavillon Sagard pour y assister.

- Meilleure intégration des élèves des classes d'accueil, leur permettant de bénéficier pleinement de leur cinquième période et de prendre l'autobus dans des conditions optimales.

Amélie Pelletier-Houde mentionne que plusieurs scénarios ont été envisagés pour atteindre cet objectif. La possibilité de réduire l'éducation physique plutôt que les langues a été écartée, car la Loi sur l'instruction publique prescrit un minimum de deux périodes d'éducation physique par semaine. L'objectif reste de concilier les réalités des deux pavillons tout en respectant les obligations pédagogiques et le projet éducatif de l'école dont l'un des objectifs est sur le bien-être à l'école.

QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Les commentaires suivants ont été entendus :

- Impression que la décision a été prise trop rapidement, sans suffisamment de discussions approfondies.
- Beaucoup d'informations à assimiler en peu de temps, rendant difficile une réflexion complète sur les impacts.
- Doute sur leur rôle en tant que représentants des parents : certains se sont demandé s'ils avaient bien défendu les intérêts des élèves.
- Inquiétude quant à la diminution des périodes de langues, et son impact sur l'apprentissage des élèves à long terme.

- Inconfort quant au processus et à l'absence de consultation des parents et souligne l'importance de recueillir leur avis pour une décision ayant un impact direct sur la scolarité de leurs enfants.
- Reconnaissance de l'expertise du personnel scolaire pour déterminer les meilleures actions à prendre et conviction que les décisions sont prises dans l'intérêt des élèves.

L'équipe-école présente les éléments suivants :

- La démarche a été menée dans des délais restreints, en raison des impératifs liés aux affectations du personnel pour l'année suivante, bien que les discussions sur ce sujet soient en cours depuis plusieurs années. L'équipe enseignante a consacré de nombreuses heures à réfléchir aux meilleures options, testant divers scénarios, et en est arrivée à la conclusion que l'horaire à 5 périodes était le plus viable.
- La réduction à 25 h permettrait un meilleur encadrement des élèves, réduirait leur fatigue et améliorerait la qualité des apprentissages. Le choix d'un horaire de 25 heures, réparties en 5 périodes par jour a été privilégié pour réduire les transitions fréquentes entre les cours et limiter la fatigue en fin de journée. Les enseignants ont constaté que l'horaire actuel, basé sur 6 périodes, génère une baisse d'énergie et de motivation, autant pour le personnel que pour les élèves, particulièrement ceux qui reçoivent des services spécialisés en fin de journée.
- En adoptant l'horaire de 5 périodes de 60 minutes, en ajoutant 12 minutes tout en conservant les 6 spécialités, les enseignants se retrouveraient avec seulement 1 200 minutes en présence des élèves. Cela ne permettrait pas de remplir leur tâche éducative de 1230 minutes, rendant ainsi l'horaire non viable, puisque le nombre d'heures des élèves resterait inchangé.
- L'objectif initial n'était pas de supprimer l'espagnol, mais plutôt d'adapter l'horaire global pour mieux répondre aux besoins pédagogiques.
- L'enjeu de la rétention du personnel enseignant a également fait partie de la réflexion. L'établissement compte une équipe expérimentée, mais vieillissante, et les nouveaux enseignants perçoivent l'horaire actuel comme lourd comparativement à d'autres écoles. Un horaire plus équilibré pourrait ainsi contribuer à maintenir une équipe stable et qualifiée, essentielle à la qualité du programme international.
- Le pavillon des Érables cherche à valoriser davantage son volet artistique et que cette restructuration doit être vue dans une perspective globale d'harmonisation des deux pavillons.
- Une consultation pourrait être envisagée, mais devrait inclure l'ensemble des parents de l'école Saint-Barthélemy et porter sur la structure scolaire globale, l'arrimage des pavillons, l'organisation des horaires et les priorités éducatives, au-delà de la question des heures de langue. Une telle démarche empêcherait toutefois l'adoption des grilles-matières pour 2025-2026 en raison de ses impacts sur l'organisation des effectifs.

DÉCISION SUR LA GRILLE-MATIÈRES 2025-2026

Après discussions et considérant les préoccupations à l'égard de la grille-matières au pavillon Sagard, il est proposé de passer au vote sur les éléments suivants :

1. Adoption de la grille-matières du pavillon des Érables telle que présentée lors du CE du 25 février 2025.
2. Mise en suspens la grille-matières du pavillon Sagard et conservation du statu quo pour 2025-2026 afin de permettre une consultation des parents.

Selon l'issu du deuxième vote :

3. Adoption de la grille-matières du pavillon Sagard telle que présentée lors du CE du 25 février 2025.

Résultats du vote :

- Maintien de la grille-matières du pavillon des Érables : Adopté à l'unanimité.
- Mise en suspens de la grille-matières du pavillon Sagard : **1 vote pour, 13 votes contre. Refusé à la majorité**
- Maintien de la grille-matières au pavillon Sagard : **1 vote contre, 4 abstentions, 9 votes pour. Adopté à la majorité**

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Marianne Jacques déclare la séance levée à 21h15.

Prochaine rencontre : 25 mars 2025.



Présidence



Direction d'établissement